

CHSCT des DDI : réunion informelle spéciale Covid-19 (16 décembre 2020)

[D'après l'article initialement publié par la [CFDT-Fonctions publiques](#).]

Le CHSCT « informel » des DDI s'est réuni pour la 2^e fois le 16 décembre 2020. L'administration était représentée par la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT). La CFDT était représentée par Jean-Baptiste Marco (DDPP 29), Lydie Duray-Welsch (DDCS 95), Emmanuel Biseau (DDTM 30), Eric Tavernier (DDT 77) et Laure Revel (DDT 71).

Lors de ce groupe de travail, l'administration a transmis les chiffres répondant aux interrogations précédemment formulées par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Ces derniers chiffres, qui concernent la situation sanitaire actualisée au 8 décembre 2020, découlent des retours de l'enquête flash envoyée régulièrement à chaque direction.

Télétravail

Plus de 6 agents sur 10 en poste en DDI sont en télétravail. La DMAT estime qu'un plafond a été atteint. La moyenne du

nombre de jours télétravaillés par semaine et par agent est de 2,63 (précédemment 2,53 jours).

Dans 171 DDI, les agents pratiquent le télétravail entre 1 et 3 jours par semaine ; dans 20 DDI, entre 3 et 5 jours par semaine.

Le télétravail semble se stabiliser en quotité et en nombre de télétravailleurs.

Pour rappel, l'ensemble des missions (contrôles et inspections) ne peuvent se télétravailler.

Pour la CFDT, il convient de faire progresser ces chiffres à la hausse pour préserver au mieux la santé des agents.

Afin de faire évoluer à la hausse ces chiffres, la DMAT prendra très prochainement contact avec les DDI ayant le nombre de jours télétravaillés le plus faible.

Positionnement administratif des agents

194 DDI ont répondu à la question relative au positionnement éventuel en ASA de leurs agents, ce qui représente 22 600 agents concernés. Au total, 132 agents sont actuellement en ASA, soit 0,58% des effectifs, dont 10 au motif de la garde d'enfants (pour rappel, au 15 juillet 2020, 1,1% des effectifs étaient en ASA).

Dialogue social

139 DDI ont réuni leurs CHSCT locaux depuis le début du mois de novembre et la seconde période de confinement. En matière de suivi du dialogue social local, 138 DDI ont également tenu des réunions informelles en novembre.

Les réunions avec les représentants élus du personnel se déroulent à un rythme intense aussi bien au niveau central que local.

Pour la CFDT, ces chiffres sont encourageants mais ne reflètent pas nécessairement les disparités pouvant exister sur le terrain.

Cas Covid-19

Le nombre de cas de contamination à la Covid-19 augmente à rythme faible. Il était de 3,53% d'agents contaminés en DDI au 1^{er} décembre, contre 3,69% au 8 du même mois.

39 cas de contamination concernant des agents en poste dans les DDI ont été déclarés dans les 15 derniers jours. Aucun cluster au sein d'une DDI n'a été détecté à ce jour.

Dans l'ensemble des directions départementales interministérielles, l'épidémie est globalement maîtrisée.

Pour la CFDT, ces chiffres, bien qu'encourageants, ne doivent

pas inciter à un retour massif en présentiel au lendemain des fêtes de fin d'année.

Cette conclusion est partagée par l'administration qui partage cette approche prudente de l'interprétation des chiffres.

Stations Noémie

L'affectation sur le terrain des 10.000 stations Noémie dernièrement commandées va prendre un peu de temps pour mener à bien leur configuration. Cette opération est centralisée à Limoges et dépend de la DNUM, afin de ne pas reposer sur les seuls Sidsic.

Une commande de 10 000 postes supplémentaires a été passée sur le reliquat budgétaire 2020 pour l'ensemble du périmètre ATE.

Pour la CFDT, l'attribution des stations Noémie déjà opérationnelles fait question. Bien que très souvent évoquées, ces stations ne sont, pour le moment, que très rarement entre les mains des agents des DDI.

Cette question de la traçabilité des stations Noémie – et de leur attribution – interroge également la DMAT, qui va se saisir de ce sujet et rendra compte dès réception des données nécessaires.

Équipements de protections individuels

570 000 masques réutilisables ont été fournis aux DDI ; plus de la moitié (54%) ont été distribués. Pour ce qui concerne les masques jetables, la fourniture s'élève à 2 121 000 masques, dont 77% ont déjà été distribués.

Un flux continu de livraison et d'approvisionnement en équipements de protections individuels a été mis en place entre les magasins nationaux, zonaux et régionaux.

Primes Covid

Un point sera fait au prochain CHSCT des DDI du 8 janvier 2021 car les données du MTES sont manquantes à ce jour.

Report des jours de congé

Concernant le report des jours de congés; une note sera diffusée d'ici la fin de la semaine à l'ensemble des directions autorisant les agents des préfectures et des DDI à décaler leurs prises de jours de congés 2020 jusqu'au 31 janvier 2021. *[Mise à jour du 18 décembre : cette note a été diffusée.]*

Pour les agents sans CET, les jours pourront être reportés jusqu'à fin mars 2021. Une instruction sera communiquée en ce sens prochainement.

Pour la CFDT, cette information est une bonne nouvelle, mais

elle tarde concrètement à venir, les vacances scolaires de fin d'année arrivant à grand pas.

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)

Les agents rejoignant les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) dépendront, à compter du 1^{er} janvier 2020, des ISST du ministère de l'Intérieur.

Quant aux agents des DD(CS)PP, l'ISST référent était celui du sport mais, suite au départ des agents de Jeunesse & Sport vers l'Éducation nationale, la DMAT s'est rendu compte de ce vide depuis quelques mois et n'aura pas de solution au 1^{er} janvier 2021.

Pour la CFDT, c'est un réel souci dans un contexte de réorganisation des services et de multiples déménagements à venir, dans le cadre de la réforme OTE. D'autant que l'on connaît déjà un manque d'acteurs de prévention (assistantes et conseillers de prévention, médecins, assistantes sociales...) dans plusieurs départements.

Mandats de représentant des personnels

Pour les agents actuellement élus dans les instances de dialogue social, au sein de leurs DDI, et rejoignant les SGCD, la question de la perte, du maintien ou du transfert des mandats est en cours de traitement à la DGAFP.

Une communication des conclusions de la DGAFP est attendue en fin de semaine, afin de fournir une réponse officielle aux interrogations actuelles.

Pour la CFDT, cette réponse est essentielle pour garantir aux agents une représentation en instance liée aux résultats des précédentes élections professionnelles et éviter une hémorragie des élues et élus avant les prochaines élections de 2022.

Forfait mobilité durable

La gestion et la mise en œuvre de ce forfait relève de chaque ministère, aussi les instances de dialogue social des DDI ne sont pas compétentes pour le traiter. Ce sujet est à aborder en instance ministérielle, afin d'avoir les bons interlocuteurs.

Pour la CFDT, cette question doit être traitée au plus vite, car ayant un impact financier pour les agents et que l'échéance du 31 décembre arrive à grands pas.

Interventions

À la suite des premiers échanges entre l'administration et les différentes organisations syndicales représentatives, les différents ISST présents sont intervenus pour compléter les



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

propos.

- Catherine Lucotte (ISST CCRF) :

Actuellement, il n'y a pas eu de retour particulier sur le sujet des conditions de travail pour les agents de la DGCCRF en poste au sein des DDI. Concernant les difficultés liées au plan de charge de « l'alerte sésame », ce dernier est normalement adaptable pour éviter toute surcharge des agents. Les questions posées seront remontées à l'administration centrale et un retour ultérieur sera fait.

Pour la CFDT, la surcharge de travail impactant les agents en charge de la gestion de « l'alerte sésame » reflète surtout le manque criant d'effectifs au sein de la CCRF.

- Pierre Clavel (ISST DGAL) :

Une fiche inspection du ministère de l'Agriculture rappelle de prévoir, dans le temps d'inspection, le temps de route, de nettoyage du véhicule et de pause si cela dure plus d'une demi-journée. Concernant les masques, cette même fiche prévoit de penser à prendre un masque en plus pour l'administré, afin de pouvoir lui en fournir un s'il n'en est pas pourvu. La fiche recommande également aux agents de porter un masque tout du long du contrôle. Toutefois, si le port du masque n'est pas effectif pour toutes les personnes présentes en espace clos, il convient que l'agent arrête cette partie du contrôle.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Il rappelle l'importance d'envoyer le maximum de documents en version dématérialisée pour limiter les risques d'exposition.

- Heidi Gueneau (assistante de prévention DDT 77) :

Des séquelles physiques sur le système urinaire, résultant de l'absence de sanitaires, est un sujet important devant être traité rapidement.

- Dr Foullon (médecin de prévention) :

S'ils sont correctement placés, tous les types de masques conviennent. Si la personne en vis-à-vis n'a pas de masque, il est recommandé de mettre un masque chirurgical. Le lavage régulier des mains reste primordial, principalement avec de l'eau et du savon, ou du gel hydroalcoolique à défaut. L'aération est également importante pour faire baisser les risques de contamination dans les espaces clos.

> La prochaine réunion informelle du CHSCT des DDI spécial Covid-19 est prévue le 8 janvier 2021.

Pour toute question sans réponse et dans les conditions de crise sanitaire actuelle, n'hésitez pas à [nous contacter](#).